

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Grégoire

<https://www.cadre21.org/membres/4895f107ade557ecf76b62c6>

Date d'obtention : 2021-04-14 19:30:45

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Parler à l'auteur du signalement 2. évaluer l'incident 3. Valider l'information 4. Parler au jeune instigateur

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

3 situations complètement différentes. Le partenariat est important et la rapidité d'intervention pour éviter la propagation. Je retiens qu'il est important d'aviser le service de police que ce soit d'un acte malveillant ou d'un acte d'impulsivité lorsque c'est une situation de nature criminelle

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

C'est plus délicat aussi lorsqu'il est temps de parler au parents. pas toujours évident.